



ANNULATION DE PERMIS DE CONDUITE POUR RECIDIVE ALCOOL

Par **SAB14240**, le **20/05/2015** à **11:00**

J AI PASSE LE PERMIS EN 2000 MAIS EN 2013 J AI EU UNE ANNULATION POUR ALCOOL . J AI DONC REPASSER LE CODE EN 2014 ET LA SEMAINE DERNIERE J AI EU UNE ANNULATION POUR RECIDIVE AVEC UN DUREE DE 1 MOIS AVANT DE REPASSER LE PERMIS.

LA QUESTION QUE JE ME POSE EST SI JE DOIS REPASSER SEULEMENT LE CODE OU LE CODE ET LA CONDUITE ??

L AUTO ECOLE ME DEMANDE UN PAPIER QUI ATTESTE QUE JE N AI QUE LE CODE A REPASSER OR JE N AI AUCUN PAPIER LE STIPULANT.

COMMENT PUIS JE FAIRE ?